AMÉNAGEMENT BATEAU ET YACHTING

Définition et rôle

Les bois destinés à l'agencement sont essentiellement utilisés en parement des éléments de menuiserie intérieure, sous forme de placage décoratif, de panneaux contreplaqués et de panneaux sandwich. Les parements sont fixés sur les éléments d'ossature en bois.

Sollicitations

Les aménagements intérieurs sont peu sollicités physiquement et mécaniquement (non exposés à l'humidité). Seul un traitement insecticide peut être envisagé pour les bois les plus sensibles en cas de risque avéré dans certaines expositions.

Propriétés requises

Les bois recherchés pour cet emploi sont des bois légers, stables et aptes à l'usinage et à la finition. La finesse du grain et la couleur du bois sont des critères qui varient en fonction des modes et des tendances esthétiques en matière d'aménagement intérieur des cabines.

Principes de mise en œuvre

Le collage est l'assemblage le plus fréquemment utilisé. Pour les bois d'ossature, les techniques d'assemblage de la menuiserie d'intérieure sont privilégiées.

Classe d'emploi

Les classes d'emploi 1 et 2 représentent la majorité des situations en service. Le traitement des bois vis-à-vis des insectes à larves xylophages avant leur mise en œuvre est recommandé.

Essences

Toutes les essences recommandées pour les placages décoratifs ou pour la fabrication des panneaux peuvent être utilisés pour les aménagements.

Photo : Aménagement intérieur de yacht © AGUTI YACHTS

© Patrick MARTIN et Michel VERNAY